

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°2A-2021-134

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Secrétariat Général Commun Corse-du-Sud -Pôle coordination et administration générale / Secrétariat Général Commun Corse-du-Sud/Pôle Coordination et Administration Général

2A-2021-09-02-00002 - arrêté interprefectoral portant délégation de l'exercice de la présidence de la commission nautique locale de la corse-du-Sud (2 pages)

Page 3

Service Départemental d'Incendie et de Secours / Service Départemental d'Incendie et de Secours

2A-2021-08-11-00003 - Arrêté portant approbation du règlement opérationnel du SIS 2A (2 pages)

Page 6

Secrétariat Général Commun Corse-du-Sud -Pôle
coordination et administration générale

2A-2021-09-02-00002

02/09/2021 : M.Pascal LELARGE

arrêté interprefectoral portant délégation de
l'exercice de la présidence de la commission
nautique locale de la corse-du-Sud



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Recueil des actes administratifs
N° /2021 du



**PRÉFET
DE CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Recueil des actes administratifs
N° du

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL
portant délégation de l'exercice de la présidence
de la commission nautique locale de la Corse-du-Sud

T. ABROGÉ : arrêté interpréfectoral n° 186/2020 du 17 septembre 2020 (préfecture maritime de la Méditerranée) et n° 2A-2020-09-16-002 du 16 septembre 2020 (préfecture de la Corse-du-Sud).

Le préfet Maritime de la Méditerranée,

Le préfet de la Corse-du-Sud,

Vu le décret n° 86-606 du 14 mars 1986 modifié relatif aux commissions nautiques ;

Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2016-1108 du 11 août 2016 portant création de recueils d'actes administratifs des préfectures maritimes sous forme électronique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Pascal Lelarge préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

Vu le décret du 31 juillet 2021 portant nomination du vice-amiral d'escadre Gilles Boidevezi préfet Maritime de la Méditerranée.

Arrêtent :

Article 1^{er}

En application des dispositions de l'article 5 du décret n°86-606 du 14 mars 1986 susvisé, l'exercice de la présidence des commissions nautiques locales constituées au sein du département de la Corse-du-Sud est délégué à monsieur Riyad Djaffar, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Corse-du-Sud.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de l'administrateur principal des affaires maritimes Riyad Djaffar, monsieur Edouard Gourd, adjoint au chef du service mer et littoral de la direction départementale des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud, reçoit délégation pour exercer la présidence définie à l'article 1.

Article 3

Le présent arrêté interpréfectoral abroge et remplace arrêté interpréfectoral n° 186/2020 du 17 septembre 2020 (préfecture maritime de la Méditerranée) et n° 2A-2020-09-16-002 du 16 septembre 2020 (préfecture de la Corse-du-Sud).

Article 4

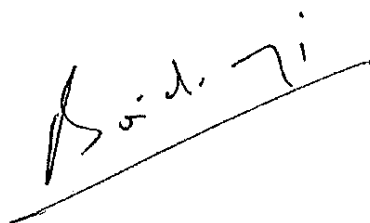
Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Corse-du-Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture maritime de la Méditerranée et de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Le 07 SEPT 2021

Le 02 SEP. 2021

Le préfet Maritime de la Méditerranée,

Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ,


Le vice-amiral d'escadre
Gilles Boidevezi



Pascal Lelarge

Service Départemental d'Incendie et de Secours

2A-2021-08-11-00003

11/08/2021 :

Arrêté portant approbation du règlement
opérationnel du SIS 2A



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service d'incendie et de secours
de Corse-du-Sud**

**Arrêté n°
portant approbation du règlement opérationnel
du service d'incendie et de secours de Corse-du-Sud**

Le Préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1424-1 à L.1424-50, L. 1424-77 à L.1424-84 et R.1424-1 à R.1424-55 ;
- Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L.742-1, R.741-1 et R.723-90 ;
- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.4311-14, L.6311-1, R.4311-7 et R.4311-8 ;
- Vu le décret du président de la république du 29 juillet 2020 nommant M. Pascal LELARGE, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud (hors classe) ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2A-2021-02-18-004 du 18 février 2021 portant approbation du règlement opérationnel du service d'incendie et de secours de Corse-du-Sud ;
- Vu les avis favorables des commissions du personnel et de la formation et des finances et de la commande publique du service d'incendie et de secours de Corse-du-Sud en réunion conjointe du 26 mai 2021 ;
- Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) de Corse-du-Sud du 10 mai 2021 ;
- Vu l'avis favorable du comité technique du service d'incendie et de secours de Corse-du-Sud du 31 mai 2021 ;
- Vu la délibération n° CA-2021-3-V-1 du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de Corse-du-Sud du 4 juin 2021 portant modification du règlement opérationnel intégrant l'ouverture du centre d'incendie et de secours de Pietrosella ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours par intérim

ARRETE

Article 1^{er} – Le règlement opérationnel du service d'incendie et de secours de Corse-du-Sud est arrêté tel que figurant en annexe.

Article 2 – L'arrêté préfectoral n° 2A-2021-02-18-004 du 18 février 2021 portant approbation du règlement opérationnel du service d'incendie et de secours de Corse-du-Sud est abrogé.

Préfecture de la Corse-du-Sud – Palais Lantivy – Cours Napoléon – 20188 Ajaccio cedex 9 – Standard : 04.95 11.12.13
Accueil général ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30
Adresse électronique : prefecture@corse-du-sud.gouv.fr – www.corse-du-sud.gouv.fr
Facebook: @prefecture2a – Twitter: @Prefet2A

Article 3 – Le présent arrêté, après sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud et du service d'incendie et de secours de Corse-du-Sud, est notifié à l'ensemble des maires des communes du département de la Corse-du-Sud.

Article 4 – Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de l'arrondissement de Sartène, les maires, le directeur du service d'incendie et de secours de la Corse-du-Sud, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Fait à Ajaccio, le **11 AOUT 2021**

Le préfet,

Pascal LELARGE

